

Le Je(u) des voix dans le discours d'après la Théorie Polyphonique

Przemyslaw Skinder
Université Jagellonne
Institut de Philologie Romane, Cracovie, Pologne



Synergies Espagne n° 1 - 2008 pp. 59-68

Résumé : *L'objectif principal de cet article est d'analyser la complexité et la multiplicité de différents sujets, « Je » parlant dans un même énoncé. Après un bref rappel de quelques conceptions abordant la question du « sujet parlant », nous allons nous référer à la Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique, héritière de la pensée philosophique et de concepts linguistiques de Bakhtine. Nous allons aussi évoquer la grande influence d'Oswald Ducrot sur la terminologie et les méthodologies employées aujourd'hui par plusieurs scientifiques s'occupant du phénomène du « Je » qui s'exprime. Notre intention est également de faire voir au lecteur que même si un énoncé quelconque semble être précisément attribué à un sujet parlant, celui-ci peut englober, sous l'emblème du « locuteur », de nombreuses instances discursives chargées de la responsabilité de points de vue exprimés.*

Mots clés : *Enoncé, points de vue, sujet parlant, polyphonie linguistique.*

El juego de voces en el discurso según la Teoría Polifónica

Resumen : *El objetivo principal de este artículo es el análisis de la complejidad y la multiplicidad de diferentes sujetos « Yo » hablando en un mismo enunciado. Tras un breve apunte de algunas teorías que abordan la cuestión del « sujeto hablante », vamos a referirnos a la teoría escandinava de la polifonía lingüística, heredera del pensamiento filosófico y de conceptos lingüísticos de Bakhtine. También vamos a evocar la gran influencia de Oswald Ducrot en la terminología y las metodologías empleadas hoy en día por varios estudiosos del fenómeno del « Yo » que se expresa. Nuestra intención es asimismo la de hacer ver al lector que incluso cuando un enunciado cualquiera parece atribuirse justamente a un sujeto hablante, éste puede englobar, bajo la etiqueta de « locutor », numerosas instancias discursivas encargadas de la responsabilidad de los puntos de vista expresados.*

Palabras clave : *Enunciado, puntos de vista, sujeto hablante, polifonía lingüística.*

The spectacle of voices in discourse according to the Polyphonic Theory

Abstract : *The main purpose of the following article is to share the complexity and multiplicity of subjects responsible for different voices heard inside a human enunciation. We will review main aspects of previous theories regarding such issue, before referring*

to basic principles of Scandinavian Theory of Linguistic Polyphony, direct continuer of Bakhtine's philosophical and linguistic ideas. The great contribution of Oswald Ducrot to contemporary methodology and terminology will be also mentioned. Finally, the objective of this article is to demonstrate that even if an enunciation seems to be attributed to the clearly defined subject, this one includes many other hidden/concealed subjects charged of responsibility for expressed perspectives and various points of vue.

Key words : *Enunciation, points of vue, subject of speech, linguistic polyphony.*

Le caractère interdisciplinaire des études sur les traces de plusieurs voix exprimées à travers un énoncé/un texte permet aux littéraires ainsi qu'aux linguistes d'appliquer diverses méthodologies, voies d'analyse et terminologies pour désigner les mêmes phénomènes discursifs. Personne n'oserait nier que la polyphonie s'inscrit, par sa nature, dans le cadre des recherches sur l'énoncé et l'énonciation.

L'essentiel de l'intérêt des polyphonistes réfère à l'énoncé comme unité minimale de l'activité langagière humaine dans toute sa complexité compositionnelle. C'est strictement lié à ce qui est dit dans un énoncé et par qui - les polyphonistes se posent, sans cesse, la question : quels points de vue sont identifiables et à qui, à quelle instance discursives sont-ils attribués ? Celui qui parle, pour ainsi dire le *sujet parlant* (afin de souligner uniquement l'acte de parler), forme le noyau de l'analyse polyphonique.

Le *sujet parlant* de la Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique - la jeune héritière contemporaine qui englobe plusieurs méthodologies et conceptions antérieures - apparaît dans l'énoncé sous différentes images. Extrêmement nombreuses sont ainsi les formes de la manifestation du « Je » parlant dans le discours. Sa présence s'exprime sur divers niveaux de la construction et, aussi, de la perception de l'énoncé, par exemple le choix des moyens linguistiques tant que des pronoms, formes verbales, références spatio-temporelles. Il se fait voir également dans le contenu fondamental de ce qui est dit dans le message encodé et transmis par l'énoncé. Tout ce qui y est verbalisé, inséré comme information, provient du *sujet parlant* et n'est qu'un fruit exceptionnel de son choix personnel. Cette observation nous mène effectivement à une autre constatation traitant des intentions propres au *sujet parlant* qui désignent la sélection du contenu informationnel et la manière de l'exprimer. Mais avant de formuler des conclusions par rapport à la subjectivité d'un tel énoncé, il semble utile et même nécessaire de réfléchir sur la complexité du *sujet parlant*.

Le sujet parlant est-il un être discursif unique ?

Fondée sur la tradition de Mikhaïl Bakhtine élaborée dans l'analyse littéraire, la Théorie Polyphonique (La ScaPoLine) s'oppose, par excellence, aux postulats de l'*unicité du sujet parlant* et propose, de son côté, afin de dessiner l'image du *sujet parlant*, un réseau complexe des *êtres discursifs* (Nølke, Fløttum, Norén, 2004) dont les voix sont audibles dans l'énoncé. Cela exclut automatiquement la présence d'une seule instance chargée de l'auto-expression et élargit ce privilège aux autres êtres discursifs, aux autres «Je» parlant.

Néanmoins, certaines conceptions étudiées à l'époque où l'héritage intellectuel de Bakhtine était, peu à peu, redécouvert pour les sciences humaines afin d'inspirer la naissance de la Théorie Polyphonique (années 1970), cherchaient à prouver que chaque énoncé, indépendamment de sa complexité, ne possède qu'un seul auteur, qu'un seul *sujet parlant*. De plus, en admettant l'existence des points de vue provenant d'une autre source que l'auteur empirique de l'énoncé, Ann Banfield propose la catégorie du *sujet de conscience* (Banfield, 1982) dans lequel, elle essaie de reconnaître l'origine et la provenance de ces voix. Dans l'optique des études contemporaines sur le caractère complexe des instances englobées sous le nom commun du *sujet parlant*, le concept de son unicité semble décidément trop simplifié et même, dans certains aspects, incomplet. Un tel *sujet de l'énonciation* serait le seul pour accomplir l'acte de la production effective de l'énoncé ; il serait également le seul à être chargé de la responsabilité du contenu du message inscrit dans l'énoncé ainsi que de toute autre activité indispensable à sa création.

L'implication des marques de la première personne, comme des verbes et des références spatio-temporelles accordés au pronom *Je*, étant le seul juste et admissible, dans le cas de l'unicité du *sujet de l'énonciation*, impose la perception de l'univers discursif illustré dans l'énoncé par le prisme de cette personne unique. Il en résulte qu'un seul *hic et nunc* est applicable, ce qui conduit directement à la réduction de la situation de l'énonciation à sa plus simple version. Voici les postulats qui se placent à l'origine de fortes critiques de la part des continuateurs de la pensée bakhtinienne parmi lesquels Oswald Ducrot se met en position frontale.

Pluralité de voix - naissance de la conception polyphonique

Bakhtine (1978) reconnaît à la base de l'observation de l'œuvre romanesque de Dostoïevski, toute une gamme de voix coexistant simultanément sans que l'une soit supérieure aux autres. Elles sont toutes d'un statut égal, attribuées, chacune à son tour, à un autre personnage, un autre *sujet parlant* dont l'indépendance et l'autonomie semblent, pour le philosophe russe, évidentes.

D'où un certain manque de clarté dans la conception bakhtinienne, puisque l'auteur signale la pluralité des voix incluses dans un même énoncé, sans même jamais employer le terme de *polyphonie* pour nommer des relations discursives observées dans cet exemple. C'est surtout le concept de *dialogisme* accentuant des interactions communicationnelles parmi des voix exprimées, des locuteurs indépendants qui règne dans la réflexion sur la langue élaborée par Bakhtine.

Les polyphonistes scandinaves, précédés d'un grand précurseur, Oswald Ducrot, vont beaucoup plus loin dans la description des rapports unissant de nombreux *sujets parlant*. Il s'ensuit qu'ils dépassent le champ de l'analyse polyphonique littéraire, si proche de Bakhtine, et l'adaptent aux études critiques du matériel purement linguistique dont l'unité principale est l'énoncé. On procède finalement à une systématisation des instances exprimées comme sources des *points de vue* - l'une des notions clés de la Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique - ou, pour ainsi dire, des voix qui parlent à travers un énoncé choisi.

Après le rejet de l'unicité du sujet parlant, une véritable multiplication de différents sujets parlants se manifeste dans le domaine de l'analyse polyphonique qui,

encouragée par Ducrot, tend à en tirer et classifier toutes les nuances désignant des *êtres discursifs* comme responsables des points de vue séparés (Nølke, Fløttum, Norén, 2004).

Locuteur vs. Énonciateur

Suite à la classification ducrotienne (Ducrot, 1984), il faut absolument distinguer le « Je » parlant principal qui produit effectivement l'énoncé - le *locuteur* - et qui est dit responsable de l'énonciation, donc de sa structure. Le locuteur étant aussi un acteur de la situation communicationnelle, est à la fois un personnage susceptible de prendre la parole ainsi que la responsabilité du point de vue qui y trouve son reflet. Nous ne pouvons pas oublier que chaque point de vue peut être attribué à une autre conscience individuelle (Ducrot, 1984 ; Ducrot, 2001).

C'est le vrai locuteur qui est aussi capable de céder la parole à d'autres locuteurs et de les rendre, à la fois, responsables de ces points de vue dont il se dissocie. D'autres êtres discursifs étant privés de ce privilège de la création de l'énoncé, ne sont pas aptes à produire eux-mêmes une énonciation quelconque. Alors, ils ne peuvent pas prendre indépendamment la parole ce qui les définit comme « non-locuteurs » effectifs (Fløttum, 2001), ou « énonciateurs », pour revenir à la terminologie de Ducrot et des polyphonistes du cercle scandinave.

La distinction entre le locuteur et l'énonciateur, donc de deux « Je » s'exprimant dans un même énoncé, découle de l'analyse approfondie des liens énonciatifs. Le locuteur, en tant que tel, est responsable de l'énoncé et sa position dans la structure polyphonique est décidément plus importante et forte que celle de l'énonciateur, tandis que l'énonciateur ou les énonciateurs représentent une perspective qui n'appartient pas au locuteur. Celui-ci utilise, d'habitude, les énonciateurs pour faire apparaître d'autres points de vue dans son discours et dégager ensuite sa propre position (Fløttum, 2000). Pour ainsi dire, l'énonciateur est présenté comme une source du point de vue. Il y joue le rôle intermédiaire entre le locuteur et les points de vue. Le locuteur, comme un être supérieur, dispose de la possibilité ainsi que de la responsabilité du choix des énonciateurs.

Dans les discours où les points de vue sont présentés comme des paroles effectivement prononcées, nous avons affaire à des discours rapportés. Alors, la responsabilité du point de vue n'est pas à un énonciateur, mais à un autre locuteur que le locuteur principal enchâsse dans sa propre parole (Ducrot, 2001). Cependant, le locuteur second n'a ni la même fonction ni la même importance que le locuteur principal. C'est pourquoi il est considéré par Ducrot comme un autre type *d'énonciateur*.

Ayant pour l'intention d'illustrer le schéma des liens énonciatifs unissant des points de vue à des êtres discursifs ainsi que la complexité du réseau des sujets parlant, nous proposons de nous référer au fragment cité ci-dessous, extrait de *L'Exception culturelle française* de Jacques Rigaud :

« Il vous arrive d'être irrités par un certain discours français sur la culture. Vous avez du mal à comprendre qu'un pays qui se fait une si haute idée de lui-même adopte souvent des attitudes crispées. Vous vous étonnez qu'il prétende faire partager par l'Europe entière une conception de la culture qui vous paraît archaïque par son curieux mélange d'étatisme et de corporatisme. Vous trouvez bizarre que certains

créateurs pourtant convaincus de leur valeur semblent ne rêver que d'aides et de protections et que les hommes politiques, ministres en tête, épousent docilement leurs thèses. Vous regrettez de voir la France s'isoler ainsi de ses partenaires par ces positions intransigeantes alors que vous attendez d'elle un rôle moteur dans la défense et l'illustration d'une idée de l'Europe où il y a, en fin de compte, plus de culture que de politique.

Je comprends votre étonnement et vos agacements ; et comme Français, j'ai même des motifs supplémentaires d'enrager. Ayant la chance de vivre depuis plus de quinze ans dans une entreprise européenne, je n'ai guère de mérite à être un peu moins que d'autres prisonnier de préjugés hexagonaux ; je mesure chaque jour combien une certaine forme d'arrogance française peut ternir l'image de mon pays. Le paradoxe est qu'elle s'accompagne d'une frilosité qui contredit ce sentiment de supériorité affiché par nos gens de culture.

On a vu, il y a quelques années, une grande prêtresse de l'engagement culturel se répandre en imprécations entre Eurodisneyland en quoi elle voyait un « Tchernobyl culturel » ; et elle n'était pas seule à clamer que ce parc d'attractions menaçait de mort la culture française. On constate aujourd'hui que Mickey Mouse n'a pas mangé le Petit Chaperon Rouge et que le Futuroscope de Poitiers, initiative bien française, est en meilleure santé que l'enclave américaine de l'Est parisien. On n'en reste pas moins sur le qui-vive... On invente des lois, avec sanctions pénales à la clé, pour défendre notre langue. La culture française développe une mentalité d'assiégée. » (Rigaud, 1995 :10)

Nous y observons une évidente coexistence de plusieurs sujets. Il est possible d'y distinguer au moins 3 types d'instances discursives présentes. De même, comme des êtres discursifs, ces unités purement linguistiques ne peuvent exister que par rapport aux points de vue exprimés. Ils sont désignés par la relation de *responsabilité* ou *non-responsabilité*.

Nous observons aussi la présence effectivement manifestée de l'Allocutaire-Destinataire dont l'existence est tout à fait prise en considération par le locuteur. Ce serait ainsi une autre instance discursive, un autre *sujet*, un « Je » muet de l'énoncé. Apparemment, il ne prend pas la parole afin d'exprimer son point de vue, mais c'est le *locuteur*, qui s'en charge, qui assume la responsabilité de prévoir l'attitude ou, peut-être, les espérances, les aspirations et les réactions de son *allocutaire*.

Le premier paragraphe présuppose le point de vue des destinataires puisque le sujet de chaque phrase prend la forme de la 2^{ème} personne du pluriel « *vous* » et tous les verbes y sont accordés (*Il vous arrive...*, *Vous avez du mal...*, *Vous vous étonnez que...*, *qui vous paraît...*, *Vous trouvez bizarre que...*, *Vous regrettez de voir...*, *vous attendez d'elle...*) Le locuteur s'adresse ainsi à ses partenaires de communication en initiant le dialogue et prévoit leurs points de vue. Chaque phrase exprime une autre idée, mais le paragraphe entier garde l'unité d'êtres discursifs qui en sont responsables, que l'on pourrait, peut-être, classifier comme un être discursif collectif, comme un énonciateur dont la présence textuelle est évidente. Les liens énonciatifs y sont clairement mentionnés.

Dans le paragraphe suivant, le sujet « *vous* » est remplacé par le locuteur principal qui manifeste son statut d'être discursif. Le fragment entier est dominé par les formes grammaticales de la 1^{ère} personne du singulier, telles que le pronom personnel « *je* », la conjugaison (*Je comprends...*, *j'ai même des*

motifs..., je n'ai guère de mérite à..., je mesure...) et par l'emploi de l'adjectif possessif « *mon* » (« *mon* » *pays*). De même, le locuteur devient énonciateur et il fait parler sa propre opinion, son point de vue. Il dirige toujours l'organisation de l'ensemble textuel et fonctionne simultanément comme la source des références citées. Mais, le contact avec les destinataires est maintenu (*Je comprends* « *votre* » *étonnement* et « *vos* » *agencements*). Le locuteur est le seul responsable des voix exprimées dans ce passage.

En ce qui concerne le troisième paragraphe, l'analyse n'est pas si claire qu'auparavant. Le sujet est exposé par le pronom indéfini « *on* » et il est difficile de le référer directement à un être discursif concret ou un actant quelconque qui appartienne à cet acte de communication. Le pronom « *on* », étant apte à représenter de façon indéfinie toutes les personnes du discours, pourrait être rapporté à un être individuel ou collectif. Mais, si nous regardons son emploi (« *On* » *a vu* ..., « *On* » *constate* ..., « *On* » *n'en reste pas* ...) et surtout dans l'avant-dernière phrase : « *On invente des lois, avec sanctions pénales à la clé, pour défendre notre langue.* » il paraît juste de l'identifier à un groupe, une communauté qui est représentée par le locuteur. Autrement dit, le « *on* » signifie « *nous* » qui renvoie probablement à la société française en général. Le locuteur s'y associe évidemment et, quand même, n'apparaît plus sur le premier plan en cédant la parole à un groupe. Il n'apporte pas ses propres réflexions, mais il fait parler la voix d'une collectivité dont il est le membre. Il dit « *pour défendre notre langue* » où l'adjectif possessif « *notre* » ne laisse pas de doutes pour déchiffrer l'association du pronom « *on* ».

Origine contextuelle

En abordant la problématique du discours rapporté, il serait punissable de ne pas mentionner qu'un point de vue renvoyant à la parole prononcée auparavant, dans un autre discours, impose la présence (dissimulée !) de l'énoncé d'Autrui, tiré d'un contexte donné et d'une situation communicationnelle concrète. Il s'agit donc de la transmission et de l'interpénétration des sources primaires des points de vue englobés dans l'énoncé final du locuteur. Un facteur extrêmement important pour la perception et le décodage du message transmis pas le « *JE* » du locuteur, ce qui conditionne l'efficacité de l'interprétation. Nous ne pouvons pas ignorer le fait que chaque voix, chaque être discursif repérable au niveau de l'analyse polyphonique de l'énoncé, est profondément déterminé par le prisme de son entourage, soit verbal (cotexte), soit extralinguistique (contexte).

Des références transdiscursives, transtextuelles (Genette, 1982) laissent l'écho d'un discours dans l'autre et d'habitude, pour identifier correctement la provenance et le caractère des énonciateurs évoqués par le locuteur, il faut partir plus loin, en dépassant des limites formelles de l'énoncé analysé et se diriger vers des discours, énoncés où ils fonctionnent comme des locuteurs principaux.

C'est l'initiation d'un jeu volontaire ou même parfois involontaire avec d'autres énoncés et d'autres « *Je* » qui introduit, dès le début, une hiérarchisation bien remarquable entre différents points de vue et des êtres discursifs. Comme toujours lorsqu'il s'agit d'une organisation hiérarchique, un point de vue devient supérieur aux autres. Telle est la fonction du point de vue du locuteur de l'énoncé qui en est aussi responsable. Nous pourrions également avoir affaire à une confrontation

du point de vue du locuteur de l'énoncé à un point de vue externe provenant d'un discours antérieur et appartenant à un autre locuteur indépendant, limité ici dans son rôle d'énonciateur ainsi qu'à l'opposition du point de vue du locuteur de l'énoncé confronté à certains points de vue internes qui proviennent d'une autre image du locuteur. C'est un simple échange des points de vue, réalisé principalement entre les deux êtres discursifs où le locuteur de l'énoncé se trouve dans une position privilégiée, comme un être supérieur.

La diversité d'êtres discursifs et de points de vue exprimés, ainsi que de nombreux types de relations entre les uns et les autres, sert de base à la formation de plusieurs classifications concernant la polyphonie. Comme la polyphonie linguistique décrit et analyse différents phénomènes linguistiques au niveau micro, il faut examiner diverses marques de négation, de cause, de concession, des connecteurs, des types de discours rapporté, etc., pour vérifier dans quelle mesure ces éléments peuvent signaler les relations polyphoniques. Il s'agit particulièrement de la *dimension personnelle de l'énonciatif*, c'est-à-dire des traces et images déterminant le *locuteur* comme un être discursif par lequel se forme l'ensemble de l'énoncé.

Locuteur et Allocutaire

Parmi de nombreuses définitions du « Je » du locuteur, une opposition entre le locuteur de l'énoncé et le locuteur textuel semble la plus raisonnable. Le *locuteur de l'énoncé* y est défini comme « *un être discursif qui constitue une image du locuteur au moment de l'énonciation.* » tandis que le *locuteur textuel*, « *il constitue une image générale du locuteur ou une image du locuteur à un autre moment de son histoire.* » (Fløttum, 2001)

Les deux types manifestent deux images du *locuteur-metteur-en-scène* qui est, lui-même, responsable de l'énonciation. Cette comparaison métaphorique paraît bien justifié et tout à fait logique. Comme le metteur en scène est un dirigeant qui décide de ce qu'il va présenter dans son spectacle, le *locuteur-metteur-en-scène* décide, par son choix des points de vue et des voix, de ce qu'il va faire entendre. Il peut également faire jouer plusieurs acteurs - énonciateurs qui parlent par son discours (les rôles dans une pièce de théâtre).

De toute façon, nous devrions exposer qu'il n'y a pas obligatoirement de correspondance directe entre le locuteur et, lui opposé, le sujet parlant empirique (producteur empirique de l'énoncé). C'est comme le constate Genette, si pour écrire il faut être, ce n'est pas nécessaire pour raconter (Genette, 1982). Voici la réflexion renforcée par la distinction de l'Auteur et le Narrateur dans la théorie littéraire de Genette. L'Auteur y est responsable d'inventer et de créer des événements racontés, tandis que le Narrateur a pour fonction de les rapporter. En outre, la structure temporelle de l'énoncé et de la situation de l'énonciation peut prendre pour point de référence le moment où le Narrateur est destiné à le raconter en ignorant le moment de la création réelle par l'Auteur. Au niveau du locuteur, nous observons ainsi une répartition de rôles, de responsabilités qui ne nous laisse pas admettre l'existence d'une seule instance sous l'emblème du locuteur.

L'Énonciateur devient, chez Genette, le *centre de perspective*, étant toujours le même être à qui l'on attribue des points de vue présentés. Le même réseau

des êtres, des sujets parlant est élaboré chez les polyphonistes, mais transmis au champ de l'analyse littéraire et soumis aux modifications terminologiques propres aux méthodologies littéraires. Mais, le schéma reste pratiquement intact.

Une autre remarque importante apparaît lorsqu'on applique le critère de la provenance de diverses instances du sujet parlant dans l'optique de la distinction supplémentaire de la réalité discursive, linguistique et extra-verbale. La conclusion est significative. Uniquement le locuteur et son allocutaire, pour ainsi nommer le destinataire, sont enracinés dans la réalité extralinguistique. Ils existent dans une autonomie totale, tout à fait indépendamment de l'énoncé verbalisé et, à la fois, les deux sont également chargés de leur existence énonciative manifestée par l'emploi des éléments linguistiques précisant leur caractère et spécificité. Certainement, le Destinataire est soumis à la volonté et aux intentions du locuteur dans le domaine de sa présentation au niveau discursif, mais il fonctionne dans un univers hors discours, dans une réalité psychosociologique, absolument sans aucune influence de la part du locuteur. La soumission fictive du destinataire au locuteur ne se réalise qu'au moment du croisement de leurs voies dans le discours du locuteur. Le choix personnel du locuteur et son objectif influent sur l'image du destinataire affichée dans l'énoncé. Celle-ci peut être, bien sûr, déformée d'après l'intention créatrice du locuteur en tant que producteur effectif et le propriétaire de l'énoncé. Des interdépendances du locuteur et destinataire posent plusieurs problèmes analytiques que nous avons déjà mentionnés dans l'un des articles précédents (Skinder, 2006).

Afin de résumer brièvement le caractère du destinataire, il est incontournable de souligner sa capacité de la perception sensuelle du monde. Il est doté d'un esprit critique, propres aux personnages réels, ayant sa propre mentalité, sa propre vision du monde et le système personnel de valeurs. Tout ceci le rend apte à décider indépendamment du locuteur, à choisir, juger, exprimer son jugement et sa volonté. En outre, le locuteur dans ses tendances à l'anticipation de l'attitude et la réaction du destinataire, n'est jamais sûr de les pressentir correctement. Il n'y a pas de moyen, pour celui-ci de connaître entièrement l'état d'esprit de l'allocutaire. C'est une grande responsabilité et même le risque de l'engager comme une instance, un être discursif dans l'énoncé.

Le locuteur, enraciné, lui-même, profondément dans le monde extra discursif, s'inspire de sa propre âme et forme dans son esprit des visions de ce qu'il veut peindre par son énoncé en leur accordant une expression artistique, linguistique (Freud, 1907). Il leur donne ensuite une forme perceptible, matérielle. C'est comme une pièce théâtrale dans laquelle l'auteur divise différentes paroles en divers personnages et, en se transformant en metteur-en-scène, il cherche à jouer le spectacle avec de vrais acteurs. Et bien que l'allocutaire soit engagé comme un participant actif du spectacle, le locuteur ne peut jamais oublier que celui-ci est chargé essentiellement de sa fonction du public, qui peut juger, qui peut exprimer son accord ou sa désapprobation par rapport à ce qui se passe sur la scène, c'est-à-dire, à ce qui est dit. L'Allocutaire ne se soumet pas délibérément à la manipulation du locuteur, il ne prête pas obéissance à celui-ci, contrairement aux énonciateurs, il est toujours capable de réagir, de s'opposer au locuteur-metteur-en-scène par l'acte du rejet de l'énoncé dans sa version finale.

Énonciateur

La position d'énonciateur est beaucoup plus faible par le prisme du critère de l'intégration dans l'univers discursif et extralinguistique. Dans l'analyse d'un énoncé quelconque, des énonciateurs ne se portent pas autonomes. Privés d'indépendance, ils ne sont pas renforcés par l'enracinement dans l'univers physique, comme c'est le cas du locuteur et l'allocutaire. L'Énonciateur est une instance purement discursive qui ne fonctionne que grâce aux intentions du locuteur et à la propre utilité de celui-ci. Faisant partie d'une unité linguistique, l'énonciateur n'existe pas par lui-même, et dépend, dans chaque aspect de la déclaration de sa présence, du propriétaire formel de l'énoncé qui devient l'unique univers du « Je » d'énonciateur. Il est censé s'exprimer à travers l'énonciation sans avoir de mots précis attribués, sans même avoir l'influence sur le choix des moyens linguistiques dont il est doté afin de jouer le rôle qui lui est imposé par le locuteur metteur-en-scène. La responsabilité du matériel linguistique employé pour que l'énonciation montre son point de vue est tout à fait imputée au locuteur.

Un paradoxe alors - étant un être strictement discursif, l'énonciateur n'a même pas la possibilité de se choisir personnellement des formes de l'expression linguistique. Mais, continuant la métaphore théâtrale... ni les personnages, ni les comédiens ne se déclarent responsables de la matérialité du texte écrit par l'auteur !

L'Affaiblissement du rôle de l'énonciateur, en faveur de celui du locuteur (et même l'allocutaire) provient aussi de l'observation de la situation de l'énonciation qui pourrait se concevoir également comme une petite scène jouée dans des circonstances spatio-temporelles bien précises. Le lieu et le temps sont plus ou moins définis. Mais afin de réaliser un acte d'énonciation, il faut encore ses participants - interlocuteurs - partenaires de la communication, appelés *actants* (Perret, 1994). Cette structure exclut un engagement, même minimal, de la part de l'énonciateur qui ne deviendra jamais un actant réel, apte à prendre indépendamment la parole et reconnaître, qualifier des renvois spatio-temporels de la perspective de sa propre personne. L'Énonciateur n'a même pas le privilège d'être une personne en tant que telle, pourtant, il peut représenter, dans le discours, une personne réelle ou fictive, si telle est la volonté du locuteur.

Pendant que le locuteur et le destinataire sont des *sujets* d'une situation de l'énonciation donnée, l'énonciateur y reste *l'objet*, celui **dont** on parle, et **non** celui **qui** parle par lui-même. L'Énonciateur des points de vue réunis dans l'énoncé devient ainsi un être quasi virtuel. Même s'il était identifiable à une vraie personne, à un locuteur d'une énonciation antérieure ou ultérieure, l'énonciateur serait toujours brusquement tiré de son contexte-source, de sa situation de l'énonciation où il réalisait activement sa mission de l'actant. Inséré dans un autre énoncé comme énonciateur, il se voit *nu* et *désarmé*, privé de toute la force créatrice qui la caractérisait autrefois. Il ne devient qu'un reflet discursif virtuel de son « JE » déchiré d'un autre discours, incapable d'exister et de s'exprimer sans que le locuteur le veuille et le dirige. Il n'a qu'à se soumettre à la prépondérance et, peut-être, la manipulation du locuteur.

La variété d'instances discursives exprimant divers points de vue au niveau micro et macro d'un énoncé semble infinie. Le *sujet parlant* se manifeste sous différentes

images dont l'identification dépend des liens énonciatifs de responsabilité et non-responsabilité établis entre des êtres discursifs et des voix exprimées. Il s'ensuit que tous les « Je » parlant s'inscrivent dans une structure hiérarchique interne qui détermine le rôle ainsi que l'importance des points de vue perçus séparément et, en fin de comptes, la fonction énonciative des *sujets parlant*.

Bibliographie

- Anscombre, J.-C. 2005. Le ON-Locuteur : une entité aux multiples visages . *Dialogisme et polyphonie, approches linguistiques*. Bruxelles : Editions Duculot.
- Bakhtine, M. 1978. *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Lausanne.
- Bakhtine, M. 1984. *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- Banfield, A. 1979. *Unspeakable sentences. Narration and representation in the language of fiction*. Boston : Routledge & Kegan Paul.
- Dendale, P., Coltier, D. 2005. La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique. *Dialogisme et polyphonie, approches linguistiques*, Bruxelles : Editions Duculot.
- Ducrot, O. 1980. *Les mots du discours*. Paris : Editions Minuit.
- Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Editions de Minuit.
- Ducrot, O. 2001. « Quelques raisons de distinguer *locuteurs* et *énonciateurs* ». *Polyphonie*, n°3.
- Fløttum, K. 2001. « Les liens énonciatifs : tentative d'une nouvelle typologie ». *Polyphonie*, n°3.
- Fløttum, K. 2002. *Note sur la problématique des niveaux de l'analyse polyphonique*. Bergen.
- Fløttum, K. 2002. « Polyphonie et typologie revisitées ». *Polyphonie*, n°5.
- Freud, S. 1907. « Le délire et les rêves dans la Gradiva de Jensen ». éd. fr. coll. *Connaissance de l'inconscient*. Paris : Gallimard, 1986, pp. 196-197.
- Genette, G. 1982. *Palimpsestes, la littérature au second degré*. Paris : Seuil.
- Nølke, H. 2005. Le Locuteur comme constructeur du sens . *Dialogisme et polyphonie, approches linguistiques*, Bruxelles : Editions Duculot.
- Nølke, H., Fløttum, K., Norén, C. 2004. *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Editions Kimé
- Nølke, H., Olsen, M. 2000. « Polyphonie : théorie et terminologie ». *Polyphonie*, n°2.
- Perret, M. 1994. *L'énonciation en grammaire de texte*. Paris : Nathan.
- Rigaud, J. 1995. *L'exception culturelle française*. Paris : Editions Grasset et Fasquelle.
- Skinder, P. 2006. « Locuteur ou Autrui (Destinataire) - Qui est dominant ? De quelques controverses suscitées par Mikhaïl Bakhtine ». *Synergies Pologne*, n° 3, pp.165-170.